 **Aurignac,** le 15 mai 2016  
 [***www.contribuables-terresdaurignac.fr***](http://www.contribuables-terresdaurignac.fr)  
 [***contribuables.terresdaurignac@gmail.com***](mailto:contribuables.terresdaurignac@gmail.com)

**Hé oh ! La Communauté des Communes   
des Terres d’Aurignac !... On se bouge !**

Alors que la situation de la Communauté des communes des Terres d’Aurignac est dans le rouge (écarlate) depuis longtemps, et que l’on commence à prendre conscience de l’immensité du désastre, que fait-on à la Communauté pour redresser la situation : …**Rien !**

Le 28 avril dernier se tenait le Conseil communautaire qui présentait les orientations budgétaires pour 2016.

**Enfin, on espérait que les choses allaient bouger !**

Nous étions attentifs à ce qui allait nous être présenté, car ces propositions conditionnaient les taux de fiscalité "ménage" de nos avis d’imposition de fin d’année.

Une fois de plus nous avons été extrêmement déçus, puisque l’on a appris que, très certainement, **les taux seraient les mêmes qu’en 2015** et qu’en raison du déficit prévu pour la fin 2016 (un peu plus de 800 000.00 €), ces taux seront reconduits pour 2017.

Et pendant ce temps-là, que font les conseillers communautaires ? **Rien !** Ils écoutent !

**Hé oh ! Les conseillers, on se bouge ?**

**Vous n’avez pas été élu pour écouter, mais pour agir. Alors nous attendons !**

Pour revenir aux taux de 2012, c’est-à-dire aux derniers taux supportables, il faudrait réduire les dépenses de fonctionnement de plus de **1 000 000.00 €.**

Cette année-là, le montant total des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses courantes et intérêts de la dette) était de **2 500 000.00 €**, puis à la suite des modifications calamiteuses qui ont été mises en place progressivement en 2013 et 2014 et notamment pour les activités liées aux écoles, il est passé en 2015 à : **3 500 000.00 €.**

Or, d’après les propositions qui nous ont été présentées le 28 Avril dernier, le montant du budget de fonctionnement serait même supérieur à celui de 2015 (de plus de 30 000.00 €).

Ce qui est extrêmement préoccupant, c’est que la majorité des conseillers communautaires a écouté ces perspectives sans sourciller, sans réagir, considérant sans doute cette situation comme une fatalité.

**Hé bien non !, le Collectif des contribuables des Terres d’Aurignac, ne l’accepte pas !**

Après cette présentation des orientations budgétaires, nous attendions **le vote du Budget 2016.**

Certains conseillers "frondeurs" n’avaient pas voté le Budget 2015**, ils ne devraient pas voter celui de 2016, puisque c’est le même.**

Alors, nous attendions dons avec impatience la réunion du prochain Conseil.

Or, nous sommes à la mi-mai, un prochain Conseil est annoncé pour la semaine prochaine, mais le vote du Budget 2016, n’est pas à l’ordre du jour ?

Ce sera donc, encore pour une prochaine fois !

Mais le temps passe, les déficits continuent à se creuser et rien ne se passe.

Des esprits chagrins pensent que le Conseil joue la montre et qu’il attend la fin de l’année 2016, la fusion des Intercommunalités.

Dans tous les cas, nous, les contribuables, nous recevrons à l’automne prochain **nos avis d’imposition des taxes ménages, avec les mêmes taux qu’en 2015** et cela, nous ne le voulons en aucune façon.

Si le Conseil communautaire envisage ces perspectives budgétaires sans réactions, il nous appartient à nous, les contribuables de les faire bouger, de décider en urgence de vraies mesures d’économie (et non pas, par exemple de simplement diminuer de 3 degrés la température de l’eau de la piscine, comme cela est proposé).

**Des économies sont possibles,** nous ferons paraître dans les **prochains jours une série d’articles,** notamment sur les activités liées à l’école, sur les taxes des ordures ménagères qui sont profondément injustes, sur les frais financiers exorbitants et sur d’autres domaines qui restent à explorer.

**Hé ! Ho ! Les Conseillers communautaires des Terres d’Aurignac ! … On se bouge !... Et vite !**